

AFFAIRE N° 51/3 - Appel d'offres pour la fourniture d'Agrégats pour l'année 1979

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de la réalisation de divers travaux de Génie Civil en Régie Communale, durant l'année 1979, je vous demande, conformément au Code des Marchés Publics :

- 1° - de m'autoriser à lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'Agrégats ;
- 2° - d'approuver le Cahier des Charges établi à cet effet ;
- 3° - de m'autoriser à passer un marché avec le fournisseur présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*

* *